

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 FEVRIER 2013

Présents : TRONCIA Nadine. LONGEAN Marc. ROCHE Danielle. ROZELIER Arlette. CHAMPION Alain. DUMONT Michel. CHORON Chantal. GRIVOLLAT Gérard. PONTET Isabelle. CHALVIN Annie-Paule. BADIN Liliane. MOENCH Olivier. CRUYPENNINGCK Bruno.
Excusés : MEALLIER Laurent. HAYART Dominique. GIRAUD Cathy. MERNISSI Chakib. HEREDIA Agnès.
Absente : VILLENEUVE Carole.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Liliane BADIN, secrétaire de séance. Lecture de l'ordre du jour.

Il est demandé le rajout au point 3 d'un quatrième sujet : « Versement d'un acompte de la subvention allouée au Syndicat Sportif St Alban Clonas pour 2013 ».

Accord à l'unanimité des membres présents pour le rajout de ce sujet au point 3.

1. Villa de Licinius

→ **Bilan 2012**

Liliane Badin présente le bilan des activités et animations de la Villa de Licinius pour l'année 2012 :

- L'espace exposition de la mosaïque s'affirme de saison en saison comme un espace culturel bien vivant ouvert à toutes les expressions :
 - Conteuse, bonimenteuse, pour Musées en fête en mai,
 - Exposition d'œuvres contemporaines en septembre lors des Journées Européennes du Patrimoine (JEP)
 - Musique, dans le cadre des « Allées chantent » en novembre, en partenariat avec AIDA et le Conseil général de l'IsèreMais aussi un espace pédagogique où le visiteur, le scolaire apprennent à redécouvrir le passé.
- Au total, 2 190 visiteurs accueillis tout au long de 2012, en progression notable ; avec surtout un record de 38 classes accueillies par l'équipe d'animation (bénévoles : membres de l'association Janus et de la Commission « Culture » de la commune)
- En juin 2012, l'équipe d'animation a été mise à l'honneur au cours d'une petite cérémonie conviviale
- La promotion du site est assurée par la Commune, l'Office du Tourisme du Pays roussillonnais, l'Office du Tourisme du Pays viennois. En 2012, de nombreux articles de presse ont mis en avant la Villa de Licinius (Dauphiné Libéré, l'Essor, la Tribune de Vienne, les Affiches de Grenoble, le Tout Lyon en Rhône Alpes)

Liliane Badin présente les projets pour l'année 2013 :

- La commune poursuivra ses actions pour pérenniser, développer et faire connaître l'offre culturelle et pédagogique de la Villa de Licinius en lien avec le Conseil général de l'Isère et l'association Janus
- Des partenariats sont en cours avec la Médiathèque de St Etienne, l'association Rhône Alpes des Conservateurs (ARAC)
- L'accueil des scolaires est une des priorités ; de même le maintien des grands rendez-vous « Musées en fête / Nuit des Musées » et « Journées Européennes du Patrimoine »
- **Un changement cette saison** : les horaires d'accueil du public ont été modifiés, tels que :
 - Ouverture du 2 mai à mi-septembre jusqu'aux JEP : de 14h30 à 18h30
 - Ouverture toute l'année sur rendez-vous
- Des projets pédagogiques spécifiques avec les collèges de Salaise sur Sanne et Beaurepaire
- Une nouvelle programmation musicale dans le cadre « des Allées chantent » avec un concert de musique médiévale le 23 mars 2013
- La concrétisation du projet « Jardin d'inspiration romaine »
- Sans oublier la participation par le biais d'un reportage d'une équipe de FR3, à l'émission Midi en France (diffusée le 9 février 2013)

→ **Demande de subvention de fonctionnement au Conseil général de l'Isère**

Pour toutes ses actions et activités, il est proposé de déposer une demande d'aide au fonctionnement de la Villa de Licinius auprès du Conseil général de l'Isère (à hauteur de 3 000 €).

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition, sollicite le Conseil général de l'Isère pour obtenir une subvention de fonctionnement pour les dépenses courantes et inhérentes à la salle d'exposition de la mosaïque « Villa de Licinius », au titre de l'année 2013, charge Madame le Maire de déposer un dossier de demande de subvention de fonctionnement général auprès du Conseil général de l'Isère, au titre de l'année 2013, et l'autorise à signer tout document afférent à ce dossier.

2. Réforme des rythmes scolaires

Les communes doivent présenter leur projet « Rythmes scolaires » en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves.

Objectif affiché par le Ministère : « Rééquilibrer le rythme de vie des enfants pour mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire »

La réforme des rythmes scolaires a pour but de mettre en place une organisation du temps de la journée et de la semaine scolaire, plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des élèves.

Le temps hebdomadaire est maintenu à 24 heures réparties obligatoirement sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin :

- La journée d'enseignement sera d'un maximum de 5h30 et la demi-journée d'une durée maximum de 3h30
- La pause méridienne de pourra être inférieure à 1h30
- Les activités pédagogiques complémentaires organisées par les enseignants viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire (aide aux élèves rencontrant des difficultés, accompagnement du travail personnel des élèves ou activités prévues par le projet d'école), en lien, le cas échéant avec les activités périscolaires pour lesquelles la commune pourra mettre du personnel communal à disposition des intervenants extérieurs

Pour Clonas, des rencontres ont eu lieu avec les enseignants, puis les délégués de parents d'élèves, qui devraient interroger l'ensemble des parents par questionnaire écrit à la rentrée des vacances scolaires de février.

❖ **Propositions**

- **Horaires des lundi, mardi, jeudi et vendredi :**
 - De 09h00 à 12h00
 - De 14h00 à 16h30
- **Horaires du mercredi :**
 - De 09h00 à 11h00 : temps des enseignants
 - De 11h00 à 12h00 : dédié aux APC et périscolaires

❖ **Quel serait l'impact de cette organisation sur le temps de travail du personnel communal ?**

- **Attendu :**
 - Un allongement du temps de garderie périscolaire du matin
 - Une présence le mercredi matin pour les ATSEM
 - Aucun impact sur le temps de présence du personnel du restaurant scolaire à part le temps décalé
 - Pour assurer le périscolaire, il faudrait mobiliser 6 à 7 encadrants
 - Il faudrait imaginer des « ateliers » sportifs, culturels dans le cadre d'un projet d'école ...
 - Tout cela suppose de préparer, bâtir, organiser ce projet d'ici les vacances d'été ... pour la rentrée scolaire 2013-2014, si cette hypothèse est retenue

❖ **Quel serait le budget à prévoir ?**

- **24 000 €** si l'on se base sur le calcul de l'Association des Maires de France (AMF) ; une aide de l'État de 50 € par élève serait attendue, si mise en place en septembre 2013

Les communes ont jusqu'à fin mars 2013 pour faire connaître leur décision sur la mise en place de la réforme des rythmes scolaires 2013

Le Conseil municipal doit donc se déterminer, ce jour, pour respecter le calendrier : envoi du projet, et sollicitation du fonds d'aide avant le 30 avril 2013.

➤ **Questions 1 :**

Que font les autres communes du canton ?

Réponse 1 :

Beaucoup ont entamé la réflexion, mais n'ont pas encore pris de décision

➤ **Question 2 :**

Qu'en pensent les enseignants de notre école ?

Réponse 2 :

Le projet vient de l'école. Toutefois, il faut signaler que tous les enseignants ne sont pas unanimes.

Conclusion :

Après avoir pesé tous les arguments, le Conseil municipal pense qu'il est préférable de ne pas laisser le souci de la mise en place à une équipe municipale qui serait nouvellement élue en 2014 ; et donne un avis favorable à la poursuite de la réflexion pour une application en septembre 2013.

3. Budget 2013

→ **Réalisé 2012 en fonctionnement**

Dépenses	:	701 308.74 €
Recettes	:	1 083 649.42 €
Résultat	:	382 320.68 €
Report antérieur	:	597 990.20 €
Résultat excédentaire	:	980 310.88 €

→ **Réalisé 2012 en investissement**

Dépenses	:	1 130 743.48 €
Recettes	:	407 914.81 €
Résultat	:	- 722 828.67 €
Report antérieur	:	1 225 945.86 €
Résultat excédentaire	:	503 117.19 €

Le résultat de clôture s'élève donc à **1 483 428.07 €** pour l'année 2012.

→ **Orientations budgétaires 2013**

En fonctionnement

Le budget sera bâti au plus près de la réalité en tenant compte d'un certain nombre de nouvelles contraintes :

- Réforme des rythmes scolaires (charges de personnel)
- Hausse des cotisations des retraites (CNRACL + IRCANTEC)
- Hausse des coûts des énergies

Les recettes enregistreront :

- Une baisse des dotations de l'État
- Une baisse des compensations de l'État
- Une revalorisation des bases d'imposition
- Un fonds d'aide pour les rythmes scolaires si mise en place en septembre 2013

En investissement

Pour les dépenses :

- Poursuite des projets en cours (éclairage public ..)
- Finalisation du PLU
- Informatisation de la mairie
- Aménagement et fleurissement devant la mairie
- Étude de programmation de la future salle communale et réaménagement de l'espace sportif de Grange basse

Propositions de nouvelles dépenses :

- 2^{ème} tranche pour le remplacement des huisseries au groupe scolaire
- Acquisition de matériels pour le service technique espaces verts
- Création d'un jardin romain à la Villa de Licinius
- Défibrillateurs
- Radars pédagogiques
- Postes informatiques (BCD / École)
- Battant de la cloche de l'Église
- Acquisition de terrain pour logements sociaux ...
- Barrière visuelle au stade dans l'attente de l'étude de programmation

Remarques :

- Radars : il serait peut être judicieux de les mettre à l'entrée de la Route d'Auberives, Route du Stade ...
- Défibrillateurs : où les installer ? Quelle utilisation ? Quel coût ? Avis réservé.

Les recettes :

- FCTVA (exercice 2011)
- Solde de la subvention accordée pour la rénovation des deux courts extérieurs de tennis

→ Versement d'un acompte de la subvention allouée au Syndicat Sportif St Alban Clonas pour 2013

Madame le Maire expose que le Syndicat sportif St Alban n'a pas assez de trésorerie pour faire face aux dernières dépenses du mois en cours et que son budget primitif 2013 n'a pas encore été voté ; que comme le budget primitif de la commune n'a pas encore été voté à ce jour, la subvention pour l'année 2013 ne peut pas lui être encore versée.

Cependant il est possible de verser un acompte de subvention.

Madame le Maire propose de statuer sur le versement d'un acompte de 2 500 € correspond au quart de la subvention attribuée en 2012 d'un montant total de 10 000 €.

Vote : *Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'allouer un acompte de subvention de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) au Syndicat sportif St Alban Clonas, avant le vote du budget primitif 2013 de la commune, dit que le solde de la subvention ne sera versé qu'après le vote du budget primitif 2013 de la commune et autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à cette dépense.*

4. Frais de scolarisation

→ Convention avec la commune d'Annonay (Ardèche)

Présentation du projet de convention avec la commune d'Annonay (Ardèche) qui accueille dans une classe spécialisée une enfant de Clonas.

Les frais de scolarisation s'élèvent à 545.50 € pour l'année scolaire 2009-2010.

Il est précisé que l'enfant est directement concerné par le troisième critère de l'article 2 de la convention.

Madame le maire souligne qu'elle avait accepté la demande d'inscription pour la rentrée 2011-2012.

Elle leur indique que la convention est consentie pour un cycle scolaire et qu'une revalorisation de la participation financière de 2% sera appliquée chaque année.

Elle leur propose de statuer sur ce projet de convention.

Vote : *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, approuve le projet de convention de participation financière élève extérieur scolarisé dans une école publique municipale d'Annonay (Ardèche), dont un exemplaire restera annexé à la présente, dit que seront prévus dès le budget primitif 2013 de la commune les crédits nécessaires à cette dépense, et d'un montant de 556.41 € (revalorisation appliquée) pour l'année 2011-2012, charge Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Maire de la commune d'Annonay (Ardèche) et de la Trésorerie du Roussillonnais (Isère), et l'autorise à signer la convention de participation financière pour élève extérieur scolarisé dans une école publique municipale d'Annonay (Ardèche).*

Transcrit le 04 mars 2013.

Affiché le 06 mars 2013.